

RENTREE 2020

La scolarisation des élèves à Besoins Éducatifs Particuliers dans le second degré fait intervenir de nombreux personnels, spécifiques ou non (AESH, enseignants spécialisés, enseignants, CPE, Psy-EN, infirmières scolaires), et pose au quotidien de nombreuses questions : recrutement, statuts, formation, moyens, conditions d'exercice. **La fermeture administrative des établissements scolaires, le confinement, le déconfinement et la reprise ont accentué toutes ces questions transversales et ont interrogé, plus que jamais, la capacité du Ministère à faire de notre École un modèle véritablement égalitaire et inclusif.**

La crise sanitaire a creusé en profondeur des inégalités scolaires : dans ce contexte, les élèves en situation de handicap ont particulièrement souffert de l'enseignement à distance et n'ont pu bénéficier des adaptations, des aménagements et de l'accompagnement auxquels ils ont droit, au quotidien, en présentiel. Si les enseignants non spécialisés n'étaient déjà pas formés à accueillir des élèves en situation de handicap dans leurs classes, ils l'étaient encore moins à travailler avec eux à distance. Les moyens techniques mis à disposition des équipes par l'Institution se sont très vite révélés insuffisants pour couvrir les besoins générés par la crise. Enseignants spécialisés, coordonnateurs d'ULIS, AESH, Psy-EN, chacun s'est mobilisé pour soutenir au mieux, avec son matériel personnel, des élèves au parcours scolaire fragile et pour lesquels, dans ces circonstances, un suivi individualisé est indispensable.

En matière d'inclusion, l'isolement des personnels n'est plus à démontrer. La crise sanitaire a défait des liens d'équipe, pourtant essentiels à l'encadrement des élèves. Le confinement et le recours systématique au numérique ont prouvé que rien ne peut remplacer un cours en présentiel : **c'est dans l'échange entre élèves et entre personnels que l'École inclusive est possible, parce que cet idéal vers lequel nous tendons se construit d'abord dans le collectif.** Les écrits du Ministère sur le travail à distance des AESH et des coordonnateurs d'ULIS ont été, de ce point de vue, particulièrement insignifiants. L'Institution ignore donc elle-même ce qu'impliquent les métiers de l'École inclusive.

L'École inclusive soulève des problématiques qui doivent irriguer l'ensemble de notre modèle éducatif, pour qu'il devienne plus juste et plus émancipateur pour tous les élèves. **Il faut savoir créer les conditions d'une École inclusive, même et surtout par temps de crise.** En cette rentrée, l'enjeu est donc important : **il faut que l'école qui rouvre ses portes soit inclusive, tout en préservant la santé de tous.**

POINT SUR LA SITUATION SANITAIRE

La rentrée 2020 doit donc répondre en même temps à deux priorités : l'une est pédagogique, l'autre est sanitaire. Alors que le virus est de nouveau en circulation active dans l'académie de Versailles, il s'agit de remettre les élèves en situation de handicap dans les apprentissages scolaires, mais aussi de protéger tous les personnels mobilisés autour de ces élèves.

Le SNES-FSU a interpellé le ministre Blanquer pour que le protocole sanitaire, allégé depuis juillet, soit renforcé pour cette rentrée, qui ne peut avoir lieu sans une véritable politique de protection et de prévention.

Nous défendons l'École inclusive parce que nous défendons l'École. Celle-ci doit être égalitaire et accessible à tous les élèves, elle doit être aussi respectueuse de tous les personnels. La rentrée 2020 ne doit pas échapper à ces grands principes. Chaque agent, quelle que soit sa fonction, doit pouvoir évaluer les risques auxquels il est exposé, pour que soient prises en compte dans le collectif de travail toutes les situations individuelles spécifiques.

Dans cette perspective, le SNES-FSU Versailles invite tous les acteurs de l'École inclusive, et en particulier les personnels AESH, à saisir le secrétaire du CHSCT de leur département, sur ces questions et sur toutes les questions relatives à leurs conditions de travail, pour pouvoir obtenir pour chaque risque évalué, pour chaque dégradation constatée, une réponse précise et concrète.

- **Pour le 78** : ce.chsctd-sec-78@ac-versailles.fr
- **Pour le 91** : ce.chsctd-sec-91@ac-versailles.fr
- **Pour le 92** : ce.chsctd-sec-92@ac-versailles.fr
- **Pour le 95** : ce.chsctd-sec-95@ac-versailles.fr

**N'hésitez pas à mettre en copie
les militants de la section académique :**

aesh@versailles.snes.edu

RENTREE 2020

La scolarisation des élèves à Besoins Éducatifs Particuliers dans le second degré fait intervenir de nombreux personnels, spécifiques ou non (AESH, enseignants spécialisés, enseignants, CPE, Psy-EN, infirmières scolaires), et pose au quotidien de nombreuses questions : recrutement, statuts, formation, moyens, conditions d'exercice. **La fermeture administrative des établissements scolaires, le confinement, le déconfinement et la reprise ont accentué toutes ces questions transversales et ont interrogé, plus que jamais, la capacité du Ministère à faire de notre École un modèle véritablement égalitaire et inclusif.**

La crise sanitaire a creusé en profondeur des inégalités scolaires : dans ce contexte, les élèves en situation de handicap ont particulièrement souffert de l'enseignement à distance et n'ont pu bénéficier des adaptations, des aménagements et de l'accompagnement auxquels ils ont droit, au quotidien, en présentiel. Si les enseignants non spécialisés n'étaient déjà pas formés à accueillir des élèves en situation de handicap dans leurs classes, ils l'étaient encore moins à travailler avec eux à distance. Les moyens techniques mis à disposition des équipes par l'Institution se sont très vite révélés insuffisants pour couvrir les besoins générés par la crise. Enseignants spécialisés, coordonnateurs d'ULIS, AESH, Psy-EN, chacun s'est mobilisé pour soutenir au mieux, avec son matériel personnel, des élèves au parcours scolaire fragile et pour lesquels, dans ces circonstances, un suivi individualisé est indispensable.

En matière d'inclusion, l'isolement des personnels n'est plus à démontrer. La crise sanitaire a défait des liens d'équipe, pourtant essentiels à l'encadrement des élèves. Le confinement et le recours systématique au numérique ont prouvé que rien ne peut remplacer un cours en présentiel : **c'est dans l'échange entre élèves et entre personnels que l'École inclusive est possible, parce que cet idéal vers lequel nous tendons se construit d'abord dans le collectif.** Les écrits du Ministère sur le travail à distance des AESH et des coordonnateurs d'ULIS ont été, de ce point de vue, particulièrement insignifiants. L'Institution ignore donc elle-même ce qu'impliquent les métiers de l'École inclusive.

L'École inclusive soulève des problématiques qui doivent irriguer l'ensemble de notre modèle éducatif, pour qu'il devienne plus juste et plus émancipateur pour tous les élèves. **Il faut savoir créer les conditions d'une École inclusive, même et surtout par temps de crise.** En cette rentrée, l'enjeu est donc important : **il faut que l'école qui rouvre ses portes soit inclusive, tout en préservant la santé de tous.**

POINT SUR LA SITUATION SANITAIRE

La rentrée 2020 doit donc répondre en même temps à deux priorités : l'une est pédagogique, l'autre est sanitaire. Alors que le virus est de nouveau en circulation active dans l'académie de Versailles, il s'agit de remettre les élèves en situation de handicap dans les apprentissages scolaires, mais aussi de protéger tous les personnels mobilisés autour de ces élèves.

Le SNES-FSU a interpellé le ministre Blanquer pour que le protocole sanitaire, allégé depuis juillet, soit renforcé pour cette rentrée, qui ne peut avoir lieu sans une véritable politique de protection et de prévention.

Nous défendons l'École inclusive parce que nous défendons l'École. Celle-ci doit être égalitaire et accessible à tous les élèves, elle doit être aussi respectueuse de tous les personnels. La rentrée 2020 ne doit pas échapper à ces grands principes. Chaque agent, quelle que soit sa fonction, doit pouvoir évaluer les risques auxquels il est exposé, pour que soient prises en compte dans le collectif de travail toutes les situations individuelles spécifiques.

Dans cette perspective, le SNES-FSU Versailles invite tous les acteurs de l'École inclusive, et en particulier les personnels AESH, à saisir le secrétaire du CHSCT de leur département, sur ces questions et sur toutes les questions relatives à leurs conditions de travail, pour pouvoir obtenir pour chaque risque évalué, pour chaque dégradation constatée, une réponse précise et concrète.

- **Pour le 78** : ce.chsctd-sec-78@ac-versailles.fr
- **Pour le 91** : ce.chsctd-sec-91@ac-versailles.fr
- **Pour le 92** : ce.chsctd-sec-92@ac-versailles.fr
- **Pour le 95** : ce.chsctd-sec-95@ac-versailles.fr

N'hésitez pas à mettre en copie les militants de la section académique :

aesh@versailles.snes.edu